

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN DU VILLAGE
PLAN FIXANT LES LIMITES DES
CONSTRUCTIONS

Approuvé par le Conseil communal
Moiry, le 23.04.2023
Syndic G. Dollivoz Secrétaire V. Sigg
Soumis à l'enquête publique
du 30.04.2022 au 29.05.2022
Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 11.02.2023 au 12.03.2023
Au nom de la Municipalité
Syndic G. Dollivoz Secrétaire V. Sigg
Adopté par le Conseil communal
Moiry, le 27.03.2023
Présidente I. Hervey-Monod Secrétaire J. Schrat
Approuvé par le Département
du Canton de Vaud
Lausanne, le 19 OCT. 2023
La Châtelaine du Département
C. Lüscher-Brändström
Entré en vigueur le 19 OCT. 2023

Dossier n° 2203
Version adoptée par le Conseil général
PLAREL LAUSANNE

LEGENDE

Généralités

Coordonnées géographiques moyennes: 2°52'40" / 1°16'90"

Affectation

- Périmètre d'implantation des constructions
- Autre périmètre superposé: aire des aménagements extérieurs
- Autre périmètre superposé: aire de dégagement
- Autre périmètre superposé: aire de verdure
- Zone centrale 15 LAT A
- Zone centrale 15 LAT B / secteur inconstructible
- Zone centrale 15 LAT C
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT / secteur inconstructible
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT / secteur inconstructible
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification des secteurs
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT - n° d'identification des secteurs
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT A
- Zone agricole protégée 16 LAT C
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLfO) / aire forestière 18 LAT selon constatation de l'aire forestière du 12.06.2006 (art. 13 LfO)
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Mesures de protection

- Monuments culturels - objets notés "2" au recensement architectural cantonal
- Monuments culturels - objets notés "3" au recensement architectural cantonal
- Monuments culturels - objets notés "4" au recensement architectural cantonal
- INV Monuments culturels: objet inscrit à l'inventaire
- Monuments culturels protégés par une mesure communale: mur
- Monuments culturels protégés par une mesure communale: fontaine
- Régions archéologiques / n° d'identification - emprise indicative
- ERE indicatif selon l'art. 41a OEaux hors zone à bâtir (distances: voir plan à part)
- Plantations existantes (arbre, bosquet, haie) à conserver
- Plantation structurante à créer
- Secteur de restriction "inondations"
- Secteur de restriction "effondrement"
- Jardin historique ICOMOS
- Zones S et périmètres de protection des eaux selon l'OEaux - emprise indicative
- Objet porté à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS 92 "Bois de Moiry, Prins bois, Plateau des buis, Gorges du Nozon") - emprise indicative
- Objet porté à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP 1015 "Pied du Jura proche de la Sarraz") - emprise indicative
- Périmètre 3 du PAC n° 284: les vallées de la Venoge et du Veyron - emprise indicative
- Itinéraire inscrit à l'inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre - tracé indicatif
- Itinéraire Swissmobile à vélo - tracé indicatif

Mesures de construction

- Limite des constructions conservée approuvée le 24 avril 2011
- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions en lisière
- Cheminement public de mobilité douce - situation indicative

PLAN DE DETAIL
Echelle: 1/1'000

